

# NOTE D'INFORMATION

## Déclaration De Cession

Voici les démarches à suivre.

En France la déclaration de cession d'une voiture est une démarche Carte Grise obligatoire à réaliser sur le site de l'ANTS :

<https://ants.gouv.fr>

Cette démarche en ligne est la seule preuve qui permet d'attester que l'ancien propriétaire a cédé son véhicule à une tierce personne

La déclaration de cession en ligne est une **démarche administrative obligatoire** car elle protège le vendeur en cas d'infractions commises par le nouveau propriétaire.

Le vendeur dispose de 15 jours pour déclarer la cession du véhicule auprès de l'ANTS.

**Attention !:** Tout manquement à cette obligation peut être sanctionné d'une amende de 4eme catégorie d'un montant de 135 €. Une déclaration de cession en ligne peut aussi se faire auprès d'un garage habilité **dans votre commune.**